

Infos et conditions EMOBILITY3

Description de la promotion

Lampiris offre 10.000 km gratuits aux 1000 premiers clients Lampiris qui possèdent une voiture électrique.

Comment cette promotion est-elle calculée ?

La promotion est basée sur une consommation pour une voiture full électrique de 12,7 kWh / 100 km. Cette offre de 10.000 km gratuits correspond donc à 1.270 kWh gratuits sur la composante énergie pour l'électricité du tarif TOP, c'est-à-dire le prix du kWh (mono, heure creuse, heure pleine, exclusif nuit) de votre composante énergie pour l'électricité, à l'exclusion des autres postes de la facture, tels que la contribution énergie verte, l'abonnement, les frais de distribution et transport et les taxes.

Cela représente 104,33 € TVAC de réduction sur votre facture d'électricité sur une base annuelle. Cette réduction sera déduite au prorata de vos 12 premières factures d'acompte mensuelles.

Le montant de 104,33 € de réduction a été calculé sur la base des tarifs du mois de janvier 2019 avec les paramètres suivant: prix de la composante énergie pour l'électricité de la carte tarifaire TOP en Wallonie telle que publiée sur le site internet, et consommation en électricité de 1.270 kWh (mono-horaire).

- La réduction est répartie et valable pour une période d'un an dès la facture d'acompte (ou la suivante si celle-ci est déjà en cours d'édition) suivant la réception de votre certificat d'immatriculation de votre voiture électrique. Lampiris se réserve le droit de vérifier que le client remplit les conditions de l'offre. Si Lampiris constate que le client a bénéficié de la promotion sans que toutes les conditions soient remplies, Lampiris se réserve le droit de ne plus lui octroyer le bénéfice de cette réduction sur la composante énergie et de refacturer les montants pour la période durant laquelle la réduction aurait été indument octroyée.
- La réduction est forfaitaire, la consommation réelle du véhicule du client n'étant pas prise en considération.

Conditions

- Offre non cumulable avec d'autres réductions, tarifs spécifiques et avantages relatifs au gaz naturel et/ou à l'électricité proposés par Lampiris.
- Les bénéficiaires du tarif social profitent également de cette offre.
- Offre réservée aux nouveaux contrats électricité ainsi qu'à tous les contrats Lampiris électricité existants ayant opté pour le tarif 'TOP'.
- La réduction de 104,33 € TVAC peut également être appliquée aux nouveaux contrats électricité ainsi qu'à tous les contrats Lampiris électricité existants ayant opté pour le tarif 'tip'.
- Offre valable pour les 1000 premiers clients qui se manifesteront entre le 10/01/2019 et le 04/02/2019 inclus et qui répondent aux conditions de la promotion.
- Offre uniquement valable pour des clients résidentiels.
- Offre valable sur les tarifs électricité 'tip' et 'TOP' uniquement tels que publiés sur le site internet <https://www.lampiris.be/fr/gaz-et-electricite/prix>
- Offre conditionnée à la réception du certificat d'immatriculation attestant que le client possède une voiture full électrique, plug-in hybride ou REX. Le Client envoie un scan de ce certificat par courriel à emobility@lampiris.be.
- Lampiris se réserve le droit de modifier la durée de validité de l'action, de modifier le contenu de l'action, voire d'annuler complètement l'action en cas de force majeure ou pour toute autre circonstance indépendante de sa volonté, qui le justifierait.
- Les conditions générales de vente de Lampiris sont applicables à cette promotion (<https://www.lampiris.be/fr/conditions-generales-de-vente>)